

La qualification par l'alternance, une priorité pour l'Agefiph

03 Septembre 2014



© Fotolia

Considérée comme une voie privilégiée pour accéder à des qualifications reconnues, l'alternance constitue un véritable levier vers l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

L'Agefiph se mobilise en faveur de l'alternance à travers un plan de développement spécifique ayant pour objectifs d'accroître de 25 % le nombre de contrats primés d'ici 2015 et de sécuriser au maximum les parcours en alternance.

En juin 2013, le Conseil d'administration de l'Agefiph a renforcé les aides à l'alternance afin de les rendre plus incitatives. Ces aides sont destinées aux entreprises quelle que soit leur taille et aux personnes reconnues bénéficiaires de l'obligation d'emploi sans limite d'âge.

Un partenariat renforcé

Afin d'amplifier l'accès aux dispositifs d'alternance, l'Agefiph a intensifié son partenariat avec l'Etat et la Région Ile-de-France. L'association, impliquée dans le cadre du COM Apprentissage (dont l'objectif est d'atteindre 2 000 apprentis handicapés fin 2015), contribue au cofinancement d'actions spécifiques telles la Passerelle entreprise du Conseil régional. Enfin, elle sensibilise les CFA à l'accueil d'alternants.

De nombreux partenariats ont été signés avec les Opcva afin de mieux sensibiliser et accompagner les entreprises adhérentes et, grâce au cofinancement des coûts pédagogiques, de développer le nombre de contrats de professionnalisation.

Un accompagnement sur mesure des entreprises

L'Agefiph et ses partenaires [Cap Emploi](#) [1] et [Alther](#) [2] s'efforcent de trouver une réponse adaptée aux besoins des entreprises qu'il s'agisse de rechercher des candidats, d'aider à la définition de projet d'alternance, ou encore de mobiliser les aides.

L'association accompagne également l'entreprise au travers de conventions de politique d'emploi dès lors qu'elle exprime une volonté de progresser dans ce domaine.

Des collaborations opérationnelles

Des collaborations ont été développées avec : la [Faculté des métiers de l'Essonne](#) [3] qui prépare en un an au titre professionnel d'agent de restauration en contrat d'apprentissage ; l'[Afpva](#) [4] qui propose trois formations en alternance vers les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et des espaces verts, en direction d'un public jeune déficient intellectuel ; et l'entreprise [Ricoh](#) [5] (Action Handioffice) qui intègre des personnes handicapées en contrat de professionnalisation formées par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) à la certification d'Opérateur administratif et de numérisation.

[LB Développement](#) [6] réalise, quant à lui, des actions de formation préparatoire à l'entrée en contrat de professionnalisation, cofinancées par le Forco (opca du commerce et de la distribution) et l'Agefiph, sur des métiers de conseillers en vente et d'hôtesse de caisse.

Nathalie Ducros

Tags : [handicap](#) [7] | [qualification professionnelle](#) [8] | [alternance](#) [9]